

# Politiques municipales et développement local : enjeux et conflits autour des marchés de rue à Kinshasa

Sylvie Ayimpam (CEMAF et UCL)

## 1. Usages et occupations des espaces publics physiques à Kinshasa

À Kinshasa, les espaces publics physiques sont devenus les lieux d'expression des rapports problématiques entre les citoyens et les pouvoirs publics, ainsi qu'entre les différents acteurs de la sphère politique. Les formes *d'appropriation*, de *détournement* ou de *privatisation* des espaces publics physiques dans la ville auxquelles on assiste depuis plusieurs années, serait l'accélération d'un processus de longue durée qui a d'abord commencé très lentement selon un mécanisme de progression/régression, repréailles/tolérances. L'accélération de ce processus tel qu'on l'observe aujourd'hui témoignerait de la distance sociale et normative qui s'accroît entre les autorités urbaines et les citoyens, mais aussi des défaillances et du recul de l'Etat. Ces espaces publics physiques sont généralement occupés par les activités économiques informelles.

D'autres villes d'Afrique noire connaissent également ce phénomène comme l'a par exemple décrit François Leimdorfer (2003) pour Abidjan.

Si les citoyens font preuve de qualité d'innovation imaginative et de créativité remarquables face à la crise en développant ces formes d'auto emploi, il convient de nous interroger également sur les conséquences du développement continu du commerce informel. Quoiqu'il leur permette de gagner leur vie, il est aussi à la base de l'occupation exponentielle des espaces publics physiques. Lorsqu'une chaussée se transforme en marché de rue, alors que les véhicules sont censés y passer, lorsqu'un trottoir est systématiquement occupé par des ateliers de fortune, alors qu'il est réservé au passage des piétons, lorsqu'un rond-point est transformé en espaces terrasse/bar alors qu'il est censé distribuer la circulation de véhicules, etc., il y a lieu de se poser des questions sur ce processus d'occupation et de « détournement » de l'usage de tels espaces.

L'ensemble de questions que nous nous posons renvoie à l'usage des espaces publics urbains, des conflits éventuels qu'ils occasionnent, et de leur rapport à la gestion des municipalités. Qu'est ce qui est à la base de la prolifération des marchés de rue ? Pourquoi les autorités municipales prélèvent-elles des taxes sur ces marchés qui occupent et obstruent les rues ? Pourquoi les commerçants préfèrent-ils les marchés de rue ? Que dire de l'attitude des riverains, et des citoyens en général ? Que montre-t-elle des attentes réciproques des acteurs locaux, ou des modes d'administration des pouvoirs publics locaux ?

La pression sur ces espaces publics autour du Marché central de Kinshasa, appelé aussi Grand marché, est très forte depuis quelques années. L'augmentation de leur demande est proportionnelle à l'accroissement du chômage et des activités économiques

informelles. Le contrôle et l'usage de ces espaces publics physiques, font l'objet de luttes et de conflits entre citoyens, entre citoyens et pouvoirs publics, et entre différentes strates des pouvoirs publics<sup>1</sup>.

La tension entre le politique et l'économique qui apparaît à travers ces conflits, s'amplifie au moment où les municipalités sont poussées à une autonomie forcée, dans un contexte de réduction des capacités redistributives de l'Etat, et qu'elles doivent trouver des moyens de survivre, mettre en place des politiques municipales, voire initier un développement local. Cette étude de cas questionne ainsi les changements intervenus ces vingt dernières années dans les rapports entre citoyens, pouvoirs publics et espaces. Elle interroge également les obstacles à la construction d'une politique municipale, et au développement local, dans un contexte économique chaotique, et un contexte politique marqué par la faillite et la déliquescence de l'Etat.

## *2. Origines et prolifération des marchés de rue autour du Grand marché*

Le phénomène d'occupation des espaces publics physiques, quoique observable dans toute la ville, est variable selon les quartiers. Cette occupation est plus intense autour des principaux marchés et pôles d'activités économiques. Le Grand marché, situé à proximité du centre-ville, fait partie du pôle d'activités le plus important de la ville. On observe d'ailleurs qu'aux environs de ce Grand marché, les espaces urbains, qu'ils soient d'usage public ou privé, sont particulièrement convoités par les commerçants et les artisans pour y établir leurs activités. Ces marchés de rue, sont-ils un phénomène récent lié à la crise actuelle ou sont-ils une réalité plus ancienne ?

### *Le marché de rue Bitula*

Notre enquête montre qu'il s'agit d'un phénomène ancien, qui date de l'époque coloniale, et dont l'existence serait lié à la manière dont l'Administration coloniale policait et régulait le Grand marché, qu'on appelait à l'époque « marché public ». Selon les témoignages recueillis, il existait déjà avant l'indépendance un petit marché secondaire, se tenant chaque soir sur la rue Rwakadingi bordant le Grand marché. A l'époque, il était en effet interdit de vendre sur la place du marché après le coup de sifflet marquant la fermeture quotidienne du marché, sous peine d'amendes ou de confiscation des marchandises. Aussi les commerçants vendant des produits périssables, prirent l'habitude de tenter d'écouler le soir dans la rue les produits non vendus dans la journée. D'où le nom de *wenze ya bitula* donné à ce marché du soir : *bitula* étant le terme par lequel on désigne en lingala, la langue locale, des marchandises qui n'ont pas pu être vendues, et *wenze*, désignant un petit marché.

Ce marché *Bitula* a eu du succès, parce qu'il s'adressait d'abord à une clientèle, qui par ses occupations ne pouvait pas s'approvisionner pendant les heures officielles d'ouverture du Grand marché. Ensuite, il avait la réputation d'écouler les produits invendus à bien meilleur prix que celui pratiqué dans la journée. Pour faire des bonnes

---

<sup>1</sup> Cette contribution s'appuie sur une enquête menée dans le cadre du programme de recherche *Société civile, pouvoirs locaux et développement durable des villes en Afrique* (Kinshasa, Bamako, Bobo-Dioulasso). C'est une action concertée incitative (ACI) soutenue par le ministère français de la recherche (2004-2007) et dont les résultats ont été présentés dans un rapport de recherche (Bouju *et al*, 2007).

affaires, certains citadins prirent l'habitude de fréquenter le marché *Bitula* le soir plutôt que le marché du jour. A cause de ce succès ce marché *Bitula* a survécu à la fin de la colonisation, et traversé les décennies de l'indépendance. Il a survécu aux répressions régulières des autorités publiques, envoyant des policiers chasser ces commerçants qui vendaient leurs produits étalés à même le sol dans la rue.

### *L'expansion des marchés de rue*

Vers les années 1990, période de crise économique aiguë, on a observé que le marché de rue *Bitula* qui ne se tenait qu'après la fermeture officielle du Grand marché à 16 heures, a commencé à se tenir de plus en plus tôt, et est devenu un marché permanent. Depuis quelques années, il débute même plus tôt que le Grand marché<sup>2</sup>. Ce marché de rue n'occupe plus seulement les trottoirs comme jadis, il a commencé à occuper progressivement la chaussée, jusqu'à empêcher la circulation des véhicules, sur certains segments de cette rue *Rwakadingi*. Entre temps le nombre de commerçants vendant dans le marché de rue, s'est accru de manière exponentielle. Au lieu de se limiter à la rue *Rwakadingi* comme jadis, ce marché de rue s'est étendu, occupant progressivement d'autres rues avoisinants le Grand marché, vers le nord, vers le sud, vers l'est et vers l'ouest. Certaines parties de ces marchés ont des appellations particulières tel le marché *Koweit*, le marché *Kato*, etc.

On observe que dans le quartier voisin du Grand marché, le quartier *Madimba*, la majorité des rues est aujourd'hui occupée de manière permanente par des marchés, et la circulation y est très difficile.

Les différents marchés de rue se rejoignent et avancent, de manière tentaculaire occupant toute la voirie autour du Grand marché, et les rues du quartier voisin. Le phénomène se répandant de proche en proche, il est difficile de circuler dans les espaces environnants. On ne voit plus bien les limites du Grand marché, car tel un fleuve débordant, il semble sorti de son lit pour se répandre dans tous les espaces environnants et continue à avancer chaque année. L'accès au Grand marché par véhicule est actuellement impossible pendant la journée, alors que le marché est bien desservi par un réseau de voies tertiaires. Ces rues ont perdu leur revêtement, la chaussée étant occupée par les étals la journée, et le soir par les immondices qu'y laissent les commerçants à la fin de chaque journée.

### *3. Enjeux et conflits autour des marchés de rue*

#### **Un usage problématique des espaces urbains**

Qui serait responsable de cette prolifération des marchés de rue autour du Grand marché ? Il ne semble pas y avoir de moteur unique, mais une conjonction d'acteurs et de facteurs à la base de la prolifération des marchés de rue, ou de manière plus générale de l'occupation des espaces urbains d'usage public autour du Grand marché. En effet, il y a une constellation d'acteurs qui entrent en jeu et en conflits avec des logiques et des intérêts tantôt divergents tantôt convergents. D'ailleurs dans les discours des différents protagonistes, ils s'accusent mutuellement et se rejettent réciproquement la responsabilité : les commerçants, les riverains et les pouvoirs publics.

---

<sup>2</sup> En effet, le *Bitula* occupe la chaussée aux environs de 6heures du matin, alors que l'ouverture officielle du Grand marché est à 8 heures.

L'enquête montre que tous ces acteurs ont intérêt à encourager les débordements commerciaux dans ces espaces publics, car c'est une source importante de revenus en cette période de crise et de raréfaction des ressources. Le laisser-faire que l'on observe de la part des pouvoirs publics par rapport à ces débordements serait liés à cela. Les conflits et les tensions entre les municipalités, et leurs délégués sur le terrain, sont aussi importants comme on le verra plus loin, parce que les taxes journalières sur le commerce de rue constituent actuellement une des sources principales du financement de ces municipalités. Les pouvoirs locaux semblent ainsi avoir intérêt à laisser-faire, à laisser proliférer le commerce informel sur ces espaces, car il est une source de revenus grâce à la redevance journalière et diverses autres taxes prélevées chez les commerçants.

Les riverains quant à eux, ne sont pas en reste : propriétaires des magasins, et des parcelles cherchent à tirer au maximum profit de la rente de situation ou de position, en « taxant » à leurs manières, les commerçants de rue. L'occupation de ces espaces a ainsi été en bonne partie encouragée par les riverains, qui ont trouvé là une occasion de capter une nouvelle rente en louant des emplacements pour les étals devant leurs parcelles.

Avec la forte demande des « places » dans les marchés de rue, la carte d'attribution et de répartition des places dans la rue est souvent « redessinée ». Au marché de rue *Bitula* par exemple, il arrive que la surface attribuée à chaque commerçant soit régulièrement revue à la baisse afin de satisfaire d'autres demandes. La multiplicité des personnes jouant l'intermédiation pour avoir accès à une « place » de vente dans le secteur du Grand Marché, contribue à la démultiplication de ces innombrables marchés de rue. Les propriétaires des magasins, comme les propriétaires des parcelles, bénéficiant d'une position/situation qui leur permet d'en tirer une rente, en profitent au maximum. Il semble qu'ils ne fassent quasiment plus la différence entre le domaine privé, et la rue, qui relève du domaine public, même s'il s'agit du devant de leur parcelle.

Les intermédiaires divers ont intérêt à encourager la prolifération du commerce informel dans la rue, afin de bénéficier eux aussi de la rente que procure leurs activités de courtage ou de sous-traitance. Pourtant, jusqu'au début des années 1990, les intermédiations ne jouaient quasiment pas de rôle pour l'accès à une « place » dans l'espace public autour du marché. L'accès était beaucoup plus « libre » qu'aujourd'hui. Le rôle des intermédiaires aurait commencé à croître avec la « normalisation » des marchés de rue qui a eu cours dans les années 1990, et leur prolifération dans les années 2000. Enfin, les commerçants de rue disent, que pour eux vendre dans la rue procure plus de revenus que vendre dans un lieu bien aménagé pour le commerce, tels que le Grand marché. Comme on le voit bien, pour chacune de ces catégories de citoyens, le commerce de rue est une « vache à lait », chacun cherche à tirer profit au maximum des activités marchandes dans ces espaces.

Les espaces autour du Grand marché, publics et privés, sont très demandés par les commerçants, et les artisans. Alors qu'il existe plusieurs autres pôles d'activités économiques dans la ville, celui-ci paraît être le plus dynamique et le plus convoité. Cette forte demande de ces espaces, crée une situation de rente dont beaucoup profitent ou veulent profiter. Les commerçants, les clients, les riverains, et les pouvoirs publics, ont tous contribué à l'expansion de ces marchés de rue, et à pérenniser la situation.

Ces espaces très convoités sont devenus des lieux de tous les enjeux, à cause de la rente qu'ils procurent, et leur contrôle et leur appropriation font l'objet de luttes entre différents acteurs.

Il semble que ces vendeurs de rue se sentent en situation de *quasi légalité*, puisque les autorités leur demandent de payer la taxe au même titre que les commerçants qui vendent à l'intérieur du marché. Pour certains, les pouvoirs publics à différents niveaux auraient aidé à la prolifération des marchés de rue. Lorsque le marché de rue *Bitula* a pris une très grande extension, il a été progressivement subdivisé en « pavillons » en suivant le modèle d'administration du Grand marché. On a réparti le *Bitula* en trois zones géographiques à la tête desquelles trois chefs ont été nommés, dépendant de l'autorité de l'Administrateur du Marché Central.

Concernant la « normalisation » de ces marchés de rue par le prélèvement de la taxe journalière et de la patente annuelle, les autorités du Grand marché disent que le marché a besoin d'argent. Par ailleurs, en allant percevoir la taxe chez les vendeurs de rue, ils ne font qu'appliquer une disposition prévue par le législateur réglementant l'exercice du petit commerce dans le pays<sup>3</sup>. C'est cette loi qui prévoit de prélever la taxe sur ceux qui vendent sur la voie publique. Ainsi, selon elles, s'il y a quelqu'un qui « normalise » les marchés de rue, c'est le législateur et les hautes autorités du pays qui font les lois. Elles ne sont que des autorités subalternes et exécutantes.

Si les personnes interrogées désignent tout d'abord les pouvoirs publics comme étant responsables de cette situation, c'est parce que malgré tout, l'Etat est considéré dans les discours comme étant le « propriétaire » de ces espaces. Dans la situation actuelle d'affaiblissement de l'Etat, censé être le garant du respect et de l'usage de ces espaces, ils sont en train d'être structurés selon des normes qui relèvent plus de la *concurrence* et de l'intérêt individuel que de l'intérêt général, car procédant d'une logique de détournement/privatisation. L'Etat étant faible, tous les autres acteurs tentent d'en contrôler l'usage.

L'attitude des pouvoirs publics, est en effet ambivalente. Elle oscille depuis des années entre la tolérance et la répression, et a abouti finalement à une forme de *normalisation* et d'*acceptation* de ces occupations que certains citoyens qualifient d'*anarchiques*. Du coup, on se retrouve dans une situation étonnante, où les espaces publics physiques sont détournés de leurs usages, et où les pouvoirs publics semblent cautionner, voire « normaliser » cette situation.

#### 4. Deux municipalités urbaines contre le Grand marché de Kinshasa : l'affaire des taxes journalières

##### *Le début du conflit*

La « reconnaissance » de ces marchés de rue, et les revenus alléchants qui en découlent, ont provoqué des tensions, puis des conflits entre les autorités du Grand marché et celles des communes voisines. En effet les municipalités sont autorisées par la loi à

---

<sup>3</sup> Il s'agit de la loi portant réglementation du petit commerce. Au Congo le petit commerce est réglementé par l'ordonnance-loi n°79-021. Cette loi dispose que ceux qui exercent le petit commerce doivent payer à l'Etat une patente annuelle. Ils peuvent également payer des taxes aux communes où ils sont installés.

percevoir des taxes auprès des commerçants qui vendent dans les marchés publics situés dans leurs circonscriptions.

Les tensions ont commencé lorsqu'au début des années 2000, la Commune de Kinshasa, commune voisine du Grand marché, a décidé d'envoyer ses agents percepteurs collecter la taxe journalière au marché de rue *Bitula*, en déclarant que ce marché se tenait géographiquement dans sa circonscription. Cette taxe journalière est appelée localement le « ticket ». En envoyant ses agents, la Commune de Kinshasa s'opposait à l'administration du Grand marché, qui jusque là percevait cette taxe journalière. ,parce que ce marché était selon elle, le prolongement naturel du Grand marché, et qu'il relevait par conséquent de son autorité.

Pendant plusieurs mois, il y a eu une situation d'imbroglio. Les agents percepteurs du Grand marché et ceux de la Commune de Kinshasa se croisaient sur le terrain, venant tous collecter la même taxe chez les commerçants.

Des incidents ont eu lieu, lors de la collecte de la taxe, puisque les uns invalidaient les « tickets » des autres. Il y a eu des accrochages verbaux, voire des bagarres entre ces agents. Il est arrivé pendant cette période de confusion que des commerçants paient deux fois la taxe journalière, une fois aux agents du Grand marché, et une fois aux agents de la Commune de Kinshasa. Certains commerçants disent l'avoir fait pour ne pas être embêtés et pouvoir vendre tranquillement. Mais d'autres refusant de payer une deuxième taxe, se sont vus confisquer leurs marchandises ou chasser du lieu de vente. La situation est devenue encore plus confuse lorsque la Commune de Gombe, a décidé elle aussi d'envoyer ses agents percepteurs pour collecter la taxe auprès des commerçants du même marché de rue.

### *La situation administrative et géographique du Grand marché*

Pour bien comprendre le conflit qui oppose deux communes urbaines au Grand marché de Kinshasa, nous allons présenter rapidement la situation administrative de la ville et des marchés urbains, ainsi que la situation géographique du Grand marché.

La Ville de Kinshasa a le statut d'une ville/province, elle est dirigée par un *Gouverneur de la ville*, et son siège c'est l'Hôtel de ville. La ville est administrativement subdivisée en 24 communes. A la tête de chacune de ces communes, il y a un maire qu'on appelle « bourgmestre », ainsi qu'un conseil communal.

Les marchés sont au cœur de l'activité commerciale à Kinshasa, et le lieu par excellence où se pratique le commerce de détail des produits les plus consommés. Il y aurait actuellement plus d'une centaine de marchés dans la ville. Il y a d'abord les marchés principaux, au nombre de six, qui relèvent administrativement de l'Hôtel de ville. Les autres marchés, secondaires et tertiaires<sup>4</sup> relèvent de l'autorité des communes où ils sont implantés. Chaque commune a le droit, comme on l'a dit, de prélever diverses taxes auprès des commerçants qui vendent dans les marchés installés dans sa circonscription.

Le Grand marché de Kinshasa se situe géographiquement dans la Commune de Gombe. Mais comme il s'agit du plus grand marché de la ville, ce marché relève administrativement de

---

<sup>4</sup> La plupart de marchés secondaires et tertiaires sont composés d'installations assez sommaires, d'où se dégage une impression d'ensemble d'une énorme activité dans un cadre plutôt rapidement édifié, bien souvent malpropre.

l'autorité de l'Hôtel de Ville<sup>5</sup>, et non de la Commune de Gombe où il se situe. Il faudrait aussi noter que la Commune de Gombe, est celle qui abrite le centre-ville à Kinshasa.

La Commune de la Gombe comprend ainsi une bonne partie de la « ville européenne » de l'époque coloniale. Il y a une zone commerciale au sud du centre-ville, qui est attenante au Grand marché. Et ce marché assure la liaison entre le centre-ville (ou la ville européenne) et les quartiers populaires.

La Commune de Kinshasa quant à elle, se situe immédiatement à la frontière sud du Grand marché. Cette commune porte le même nom que la ville, parce qu'elle regroupe les quartiers populaires les plus anciens. Ce sont donc ces deux communes voisines, celle de Gombe et celle de Kinshasa, qui sont opposées à l'administration du Grand marché dans ce conflit à propos de la gestion des marchés de rue autour du Grand marché.

### *La situation géographique du marché Bitula*

Le marché de rue *Bitula* se tient principalement sur la Rue Rwakadingi, une rue qui délimite le Grand marché vers le Sud, et qui fait la frontière entre la Commune de Gombe et la Commune de Kinshasa. Ce *Bitula* se tient à cheval entre deux municipalités : une partie se tenant sur les trottoirs nord qui font partie de la Commune de la Gombe, une partie se tenant sur les trottoirs sud qui font partie de la Commune de Kinshasa, et une partie se tenant sur la chaussée qui ne fait partie d'aucune de ces deux communes. Et comme on l'a dit le marché *Bitula* continue à progresser s'étendant dans les rues et avenues de la Commune de Kinshasa, et de Gombe.

## **5. Les tentatives de règlement du conflit**

Après plusieurs mois d'affrontements sur le terrain entre les agents percepteurs du Grand marché, et ceux des deux Communes, les deux Communes ont finalement porté l'affaire devant les autorités urbaines à l'Hôtel de ville, pour qu'elles puissent trancher et mettre fin à ce différend.

C'est au mois de novembre 2000 que l'Hôtel de ville de Kinshasa a rendu sa décision. Mais il convient d'indiquer que l'Hôtel de ville est l'autorité de tutelle du Grand marché. Celui-ci a administrativement le statut d'un service urbain de l'Hôtel de ville. Les recettes qui proviennent de la perception des taxes au Grand marché vont donc directement à l'Hôtel de ville. Sans surprise, l'Hôtel de ville trancha en faveur du Grand marché.

Dans une lettre adressée aux responsables du Grand marché<sup>6</sup>, l'Autorité urbaine décida de l'annexion de tous les petits marchés de rue environnants au Grand marché, avec comme conséquence que toutes les recettes générées par ces marchés devraient désormais être versées à la comptabilité de l'Administration du Grand marché. L'Hôtel de ville a demandé ainsi aux maires des Communes de Gombe, et de Kinshasa de retirer leurs agents percepteurs commis à la collecte des taxes de ces différents marchés de rue.

---

<sup>5</sup> En fait, jusqu'en 1982, le Marché central de Kinshasa dépendait des Services de la Présidence de la République. En 1982, c'est par l'arrêté n° S.C./016/B.V.G./82 du 2 février 1982 qu'il est revenu sous l'autorité de l'Hôtel de Ville de Kinshasa. En 1993, par l'arrêté n°S.C./125/BGC/M.A.M./LEM/93 du 28 octobre 1993, il est devenu un service public urbain de l'Hôtel de Ville de Kinshasa.

<sup>6</sup> C'est dans la lettre n° SC/2820/BGV/DMA/MI/00, du 21 novembre 2000, adressée aux responsables du Grand marché que cette décision a été prise, avec une copie aux responsables des trois communes engagées dans les conflits.

Du point de vue des responsables de ces communes, une telle décision de l'Hôtel de ville paraît arbitraire, et dans la lettre, aucun argument n'a été avancé pour justifier la décision. Un des responsables de l'administration à la Commune de Kinshasa, nous a confié que cette décision leur a paru comme injuste et partielle, avec le sentiment que l'Hôtel de ville aurait tranché en faveur du Grand marché, pour que les recettes provenant de ces petits marchés de rue, aillent droit aux caisses de l'Hôtel de ville, en annexant les marchés de rue au Grand marché.

En effet, l'Hôtel de ville devant qui ce litige a été porté, était dans une position très inconfortable pour le régler, à la fois en position de juge et de partie. Elle était de toute façon impliquée dans le conflit, car le Grand marché de Kinshasa, fait partie des services de l'Hôtel de Ville. Sa position ne paraissait donc pas impartiale.

Si cette décision de l'Hôtel de ville ne fut quasiment pas suivie sur le terrain, à cause du sentiment d'injustice des uns et de culpabilité des autres, elle eût néanmoins l'avantage de calmer le jeu pendant un temps, et de conduire finalement les protagonistes à une sorte de compromis tacite, sans qu'aucune négociation n'ait eu lieu.

Selon ce compromis tacite, les agents du Grand marché prélèvent les taxes sur certaines parties des marchés de rue, du moins sur celles qui sont les plus proches du Grand marché, tandis que les agents des communes prélèvent les taxes sur les autres parties de ces marchés. Ainsi au lieu de perdre l'entièreté des recettes de ces marchés de rue, telles que le prévoyait la décision de l'Hôtel de ville de novembre 2000, les deux communes n'en ont perdu qu'une partie. Chacune des parties à ce conflit a en réalité fait des concessions.

L'année suivante, en septembre 2001, sans doute sous la pression des deux communes, il y a eu une nouvelle lettre de l'Hôtel de ville, remettant en cause de la décision précédente, et demandant aux protagonistes de respecter chacun les limites de sa circonscription dans la perception des taxes.

En 2004, les responsables du Grand marché ont à nouveau contre-attaqué en tentant de reprendre l'avantage sur les deux communes voisines. Ils ont adressé à l'Hôtel de ville un rapport administratif portant sur la situation des limites du Grand marché et de la Commune de Kinshasa. Ils indiquent dans ce rapport que l'Hôtel de ville vers les années 1980, après s'être concerté avec les responsables des Communes de Kinshasa et de la Gombe, aurait décidé d'étendre les limites du Grand marché. Cette extension, si elle était respectée toucherait au nord, à l'est et à l'ouest tous les marchés de rue, où la Commune de Gombe perçoit des taxes, et au sud, quasiment tout le marché de rue *Bitula*, et une grande partie du marché *Koweit*<sup>7</sup>.

Même en partant du point de vue des limites géographiques, la question n'est pas aisée à régler. Elle est même davantage brouillée, car les marchés de rue tout en étant à cheval sur plusieurs entités administratives, se présentent à vue d'œil comme un seul et même marché continu sur l'espace géographique<sup>8</sup>. Cette configuration des marchés de rue,

---

<sup>7</sup> Cette nouvelle délimitation toucherait à l'est, l'avenue Lwambo (ex Bokassa), à l'ouest l'avenue Kasa-Vubu, au Sud la rue Lowa, et au Nord l'Avenue du Commerce.

<sup>8</sup> Le segment de la rue Rwakadingi qui fait la frontière sud du Grand marché relie deux axes routiers principaux de la ville sur une distance d'environ 600 mètres. La rue très large sur ce segment a été aménagée et revêtue d'asphalte afin de permettre l'accès des véhicules au Grand marché. Sur ce segment la rue a deux chaussées séparées par un terre-plein central, comme un boulevard. Le marché *Bitula* occupe à la fois les deux trottoirs, les deux chaussées et le terre-plein.



continuera sans doute à alimenter le contentieux entre le Grand marché et les deux communes qui l'entourent. Il nous semble que ce contentieux existera tant que ces marchés de rue existeront.

Depuis plus de dix ans que ce contentieux existe, il n'a jamais pu être réglé de manière définitive. Les protagonistes s'arrangent comme ils peuvent : à certains moments, il y a un compromis tacite, tandis qu'à d'autres les uns essaient de prendre l'avantage sur les autres. C'est ce qui est apparu pendant notre enquête en 2004 et 2005, tout comme pendant l'enquête de 2010.

## *6. Municipalités et développement local en contexte de crise*

Le contexte : ouverture démocratique, crise économique et faiblesse de l'Etat

Il semble important d'examiner le contexte économique et politique dans lequel ces marchés de rue ont pris une telle ampleur au point d'occuper en permanence la voirie autour du Grand marché, et en « détourner » l'usage. Il est intéressant d'observer que cette expansion a eu lieu ces vingt dernières années, période ayant suivi l'ouverture démocratique. Avant 1990, comme on l'a dit, il s'agissait d'un phénomène marginal, et ces marchés ne se tenaient que le soir. Ils étaient d'ailleurs réprimés régulièrement par les pouvoirs publics. Depuis l'ouverture démocratique en 1990, et les pillages de l'appareil de production, on a observé progressivement un changement d'attitude de la part des pouvoirs publics vis-à-vis de ces marchés de rue, mais également un changement d'attitude des citoyens.

L'ouverture démocratique au Congo/Kinshasa en avril 1990 a été saluée comme un événement politique majeur, car elle a mis fin au monopartisme, permis le multipartisme (sauf à certaines périodes), la liberté d'expression (relative) et certaines libertés civiles. Mais la période de transition qu'elle a ouverte, a surtout correspondu à une période d'affaiblissement de l'Etat. Certains citoyens se sont réjouis de cet affaiblissement, au regard de ce que l'Etat était avant 1990, c'est-à-dire dictatorial, répressif, confisquant les libertés publiques et individuelles, le tout dans un climat de terreur. Mais cet affaiblissement a également permis la consécration des pratiques informelles sur lesquelles nous reviendrons, et a favorisé une certaine situation d'anomie.

La situation même de cet Etat, faible, en faillite et déliquéscent alors que l'économie est délabrée, s'avère problématique dans cette marche vers la démocratie. En effet, non seulement l'Etat s'est délité, mais les infrastructures et l'appareil économiques légués par le colonisateur ou édifiés après l'indépendance sont en ruine. Depuis très longtemps, l'Etat ne remplit plus ses fonctions de base en matière d'ordre public, des travaux publics, d'éducation, de santé, de justice, etc. La crise de l'Etat au Congo, est le résultat d'un long processus de démantèlement pendant lequel la forme prébendière, despotique et patrimonial/clientéliste s'est développée et a progressivement dissout les structures et mécanismes d'un Etat moderne. Le résultat est que le système étatique s'est dés-institutionnalisé en transformant les rapports de pouvoir censés être régulés par le droit et répondre à des exigences fonctionnelles, en relations de clientèle régies par la force, le prestige et l'argent, étrangères à toute préoccupation de bien public (de Villers, 2005 : 195). C'est donc contraint que l'Etat exsangue a consenti à l'ouverture démocratique en 1990,

n'ayant que peu d'alternatives<sup>9</sup>. Et cette période de transition vers la démocratie très mouvementée, loin de s'arrêter au jeu des rapports de force entre l'ancien pouvoir dictatorial et les forces politiques désirant le changement, a vu s'ajouter des conflits armés qui durent maintenant depuis près de quinze ans. Le processus d'affaiblissement de l'Etat entamé avant 1990, s'est accéléré durant la transition vers la démocratie, comme c'est également le cas pour la situation économique.

Une des manifestations majeures de la crise multiforme et aiguë que connaît la ville, est le processus de « désalarisation » massive de l'activité économique, liée d'une part à la suppression du nombre d'emplois à cause de la fermeture des entreprises et de la réduction des activités, et d'autre part pour les salariés de la valeur dérisoire des rémunérations qui parfois ne sont même plus assurées régulièrement, les poussant à la recherche d'autres sources de revenus par l'invention d'activités indépendantes (de Villers, 2002: 12). Ce processus a été aggravé par des pillages au début des années 1990. Il y a eu des pillages en forme de « jacqueries » à deux reprises, en 1991 puis en 1993. Ils ont dévasté les centres commerciaux et industriels de la ville et ont donné le coup de grâce au salariat. Les grandes et moyennes unités de production ou de commerce qui avaient pu résister jusque-là aux différentes crises du pays, ont été dévastées par les pillards. Les rescapés du salariat sont estimés à moins de 10% de la population active. On voit donc l'écrasante majorité de la population active développer et pratiquer des formes d'auto-emploi très diversifiées, dont la forme la plus courante à Kinshasa est le micro-commerce.

Et comme l'indique Theodore Trefon (2004), ces conflits politiques joints aux problèmes économiques ont eu des multiples implications sur la vie des habitants de Kinshasa. Ils ont provoqué des fortes tensions sociales et ont lézardé les institutions sociales. Vu le désordre et l'anomie qui y règnent, la ville de Kinshasa aujourd'hui paraît à maints égards comme à la fois non gouvernée et ingouvernable.

### Les municipalités à la recherche des moyens pour survivre

Les municipalités, quant à elles, n'ont pas non plus échappé aux conséquences de l'affaiblissement de l'Etat. Elles se sont retrouvées en situation d'autonomie de fait, face à un Etat défaillant ayant perdu, ses capacités redistributives et de financement des projets au niveau local. Il faut dire que, si d'autres pays africains pendant la même période ont accéléré la décentralisation à cause de la crise, en essayant de se décharger de nombreuses responsabilités vers les autorités locales, cela n'a pas été le cas au Congo/Kinshasa. L'instabilité qui a caractérisé la période de transition de 1990 jusqu'aux élections et à la constitution de 2006, n'a pas rendu possible la mise en place d'une décentralisation<sup>10</sup>.

### Qu'en est-il de la décentralisation ?

La décentralisation inscrite dans la constitution de 2006, n'a quasiment pas été opérationnalisée depuis cinq ans. Cette décentralisation vue comme une garantie de la

---

<sup>9</sup> Il a cédé à la fois à la pression de ses partenaires occidentaux qui conditionnaient dorénavant l'aide à l'ouverture démocratique, aux revendications populaires demandant la fin du parti unique, et à un contexte international caractérisé par la fin de la bipolarisation du monde et la fin des régimes autoritaires en Europe de l'Est.

<sup>10</sup> Différentes crises institutionnelles et contestations politiques ont émaillé la première partie de la transition jusqu'en 1997, puis des conflits armés ont caractérisé les années suivantes, conduisant jusqu'à une quasi partition du pays entre différents mouvements armés.

démocratie à la fois par le législateur et par beaucoup de citoyens, est à ce jour théorique, car les subdivisions administratives prévues n'ont pas encore eu lieu. Il est en effet prévu de passer de 11 à 26 provinces, pour une meilleure gestion territoriale vu l'immensité du pays.

Quant aux élections locales, elles n'ont pas encore eu lieu depuis la fin de la période de transition, alors qu'on arrive à la fin de la magistrature après cinq ans. Les élections présidentielles et législatives, soutenues et financées par l'extérieur ont eu lieu en 2006, alors que les élections locales qui devaient être organisées et financées par le pays, n'ont pas pu avoir lieu. Ceci autant à cause du casse-tête que représentent les collectivités locales à l'intérieur du pays, que faute de moyens logistiques et financiers. Entre temps les municipalités continuent à être dirigées par des maires qui ont été nommés par ordonnance présidentielle plutôt qu'élus. Dans la réalité, aucune commune, à ce jour ne fonctionne réellement comme une structure autonome. C'est aussi le cas de toutes les autres entités décentralisées prévues par la décentralisation.

Quelle politique municipale en situation de « crise » ?

Quelles sont les possibilités de mettre en place une politique municipale pouvant conduire au développement local pour une commune dans un contexte économique et politique de crise comme celui que nous venons de décrire ?

Ces possibilités semblent très minces, dans un contexte de faiblesse de ressources financières pour les municipalités. En effet, certaines actions qu'elles peuvent entreprendre pour se financer vont plutôt dans le sens contraire d'un développement local, comme le montre l'exemple d'un financement par les taxes sur les marchés de rue.

Le plus grand obstacle à notre avis, est la situation de faiblesse et de déliquescence de l'Etat. L'affaiblissement de l'Etat, dans le contexte du Congo-Kinshasa, nous semble être un des problèmes épineux, que puisse connaître la mise en place de la démocratie, et des stratégies de développement, au niveau local. L'une des premières conséquences de la faiblesse et de la faillite de l'Etat est, comme on l'a dit, la situation d'autonomie forcée dans laquelle se retrouvent les municipalités, qui sont aujourd'hui contraintes de chercher par tous les moyens, des sources de financement. Ces ressources leur permettent juste de survivre, mais ne sont pas suffisantes pour les aider à mettre en place des projets au niveau local : financer les écoles, les centres de santé, gérer la voirie, etc.

Dans le cas étudié, les taxes tirées des marchés de rue deviennent une forme privilégiée des ressources financières des municipalités, et chaque centimètre carré dans ces espaces urbains devient une source de rente. Mais ces ressources produites par les marchés de rue ont en même temps des conséquences fâcheuses sur la propreté des municipalités, et particulièrement sur les espaces urbains où se tiennent ces marchés. En effet, non seulement ces marchés de rue, encombrent le passage, rendent difficile la circulation, ils contribuent à l'aggravation des problèmes d'assainissement: augmentation du volume quotidien des déchets produits, encombrement des caniveaux par les détritiques, circulation difficile pour les piétons et impossible pour les véhicules.

Conséquences sur l'assainissement du Grand marché et ses environs

Les espaces urbains où se tiennent les marchés de rue sont d'une insalubrité notoire. Mais le Grand marché lui-même est aussi insalubre, tel que nous l'avons observé pendant notre enquête. Les éboueurs censés nettoyer toute la surface du marché, ne

semblent le faire que par intermittence, favorisant le nettoyage de certaines parties tout en négligeant d'autres parties. Les déchets entassés au coin de certaines allées traînent parfois pendant plus d'une journée. Quant au dépotoir-relais, la situation observée pendant l'enquête est interpellante. Ce dépotoir-relais situé sur une des avenues bordant à l'ouest le site du marché, est censé être évacué chaque jour par des véhicules-compresseurs. Cependant, il est habituel qu'il ne le soit pas pendant de longs mois. Le résultat est que ce dépotoir/relais qui n'est pas un dépotoir aménagé s'est transformé après plusieurs semaines en une sorte de décharge publique vu la quantité de déchets produite chaque jour par le marché et ses environs, et que ces déchets n'étaient pas évacués. Les déchets ont finalement envahi toute la chaussée. La pluie aidant, les immondices se sont liquéfiés en partie et ont érodé la chaussée. L'Hôtel de ville décide alors de dégager la décharge, et a demandé l'appui financier d'une chancellerie occidentale pour réparer la chaussée alors complètement endommagée. Le dépotoir/relais a été alors « temporairement » déplacé de l'avenue où elle se situait vers le terre-plein de la rue Rwakadingi, ce déplacement devant durer le temps de la réparation de la chaussée

Mais étant donné que les déchets n'étaient quand même pas évacués, une fois de plus le nouveau le dépotoir/relais se transforme en quelques mois en une gigantesque décharge publique qui envahit une partie de la chaussée, grignotant la place à certains commerçants. On observe une prolifération des rats et des mouches, cette énorme décharge publique dégage des odeurs nauséabondes. Située à proximité du centre-ville, l'un des lieux les plus fréquentés de la ville, la présence de cette décharge ne semble pas gêner les autorités urbaines, les responsables du Grand marché, ni les responsables des communes voisines qui perçoivent également les taxes sur les marchés de rue Et elle ne semble pas gêner non plus les commerçants qui vendent à proximité de cette décharge.

Quant aux espaces environnants le Grand marché, toutes ces rues où se tiennent les marchés de rue, sont très sales, car elles ne sont pas nettoyées. Mais même si elles étaient nettoyées chaque jour, elles seraient toujours aussi sales étant donné qu'elles sont occupées en permanence par des marchés de rue et que ces marchés génèrent une énorme quantité de déchets jetés chaque jour par terre.

Quand on parle de cette insalubrité aux responsables des municipalités, ils semblent dépassés par la situation et disent ne pas avoir les moyens de résoudre ce problème. Le même discours est tenu par les responsables du Grand marché. La production journalière des immondices au Grand marché s'évaluait à environ 60 à 80 m<sup>3</sup> par jour, en 2005 pendant notre enquête. Cette quantité des déchets est produite chaque jour, non seulement par le Grand marché lui-même, mais aussi par tous les marchés de rue aux alentours et par les résidents des communes voisines. Les responsables du Grand marché décrivent les difficultés qu'ils ont à assurer la salubrité de la surface du site du marché qui est de 90.000 m<sup>2</sup>. Le système d'assainissement mis en place par les responsables du Grand marché, comprend en principe le nettoyage quotidien de sa surface, l'évacuation des déchets entassés au coin des allées après le nettoyage vers un dépotoir/relais et enfin l'évacuation des déchets du dépotoir/relais vers une décharge finale dans la périphérie de la ville.

Quoi qu'il en soit, la question de l'insalubrité des espaces urbains autour du Grand marché fait réfléchir à propos de l'occupation des espaces publics par les marchés de rue. Au-delà des aspects juteux (taxes urbaines) il y a aussi des inconvénients.

## Faiblesse de l'Etat et *informalisation* de la vie urbaine

Une autre conséquence de la faiblesse et de la faillite de l'Etat, concerne le processus d'informalisation qu'on observe dans la ville, et qui ne peut que rendre aléatoire la mise en place des politiques municipales. Car cette faiblesse est un moteur important de l'informalisation de la vie urbaine.

Face à la crise et à la faillite de l'Etat, les citoyens kinois, développent et continuent à développer, des mécanismes pour s'adapter aux contraintes politiques et économiques, étant placés depuis si longtemps dans la nécessité de repousser chaque jour davantage les frontières du possible<sup>11</sup>. Ils inventent de nouvelles formes d'organisation sociale, et essaient de répondre aux nouvelles reconfigurations des normes sociales avec une inventivité dynamique (Trefon, 2004 :14-17). D'ailleurs, l'« informalité » ne touche pas que les formes d'auto emplois que développent les citoyens pour vivre et survivre, elle est en réalité devenue une dimension vitale de la vie urbaine. On peut le dire dans le sens où cette vie urbaine est organisée aujourd'hui de manière prépondérante par des pratiques dites « informelles », c'est-à-dire alternatives, non normatives, novatrices, créatives dans tous les domaines tels que l'habitat, l'emploi, le travail, le foncier, le commerce, les transports et toutes sortes de services sociaux.

Par ailleurs, la libéralisation politique en 1990, a permis la libéralisation des pratiques. Mais elle a aussi favorisé le désordre, et des pratiques anarchiques que certains citoyens justifient au nom de la « démocratie » et de la liberté désormais acquise.

C'est dans ce processus d'informalisation de la vie urbaine qu'on peut situer ce phénomène de *détournement* de l'usage des espaces publics, comme c'est le cas de la voirie, qui devient le lieu d'implantation des marchés.

Même si les pouvoirs locaux participent à leur manière au phénomène, ils ne semblent absolument pas dans le contexte actuel, maîtriser ce processus, ou être en capacité de l'enrayer. D'ailleurs, lorsqu'on les interroge à ce sujet, les responsables au niveau des municipalités ou du Grand marché, déplorent l'occupation des espaces publics urbains, mais expriment en même temps leur impuissance face à la situation. A leur tour ils dirigent l'accusation vers les autres acteurs partie prenante du processus : soit les commerçants qui sont « inciviques », et choisissent de vendre sur la voie publique, soit les riverains « dans le besoin » qui veulent avoir de l'argent en « louant » des places devant leurs parcelles.

Cette *informalisation* semble estomper progressivement la différence entre domaine public et domaine privé, et que la notion d'intérêt général semble avoir de moins en moins de sens. Tel qu'on l'a vu à propos des riverains par exemple qui participent à l'extension des marchés de rue, ils ne semblent quasiment plus faire la différence entre le domaine privé qui est leur parcelle, et la rue qui relève du domaine public, même s'il s'agit de la devanture de leur parcelle. Ceux qui tirent profit de l'occupation de la chaussée par le commerce informel, ne semblent être préoccupés que par leur gain personnel et leur survie personnelle. Ils semblent peu préoccupés par l'obstruction de la

---

<sup>11</sup> Malgré la déliquescence et la faillite qui semblent caractériser l'Etat, cet Etat continue néanmoins à être omniprésent, car les acteurs étatiques ou ceux qui se présentent comme tel, continuent à dominer les relations sociales et à influencer la manière dont les stratégies sont élaborées et mises en œuvre sur le terrain (Trefon, 2004).

circulation des personnes et des véhicules. Les déchets qu'ils produisent salissent la chaussée, le trottoir et ils obstruent les canalisations d'eau.

De ce fait, comme les pouvoirs publics, ces citoyens qui participent à ce processus, ne semblent pas non plus en avoir la maîtrise, et ils avancent des arguments parfaitement ambigus quand on demande leur opinion à propos de l'encombrement des rues et de l'occupation de la voie publique par les petits marchés. Ils disent déplorer la difficulté d'accès à leur habitation ainsi que le manque de propreté occasionné par ces marchés de rue, mais d'autre part, ils mettent en avant leur besoin d'argent et l'avantage financier qu'ils retirent de ces marchés.

## *7. Conclusion*

Nous avons choisi de traiter cette question des politiques municipales et du développement local, à travers l'analyse de l'usage des espaces publics urbains. La question de l'usage des espaces urbains a été choisie ici comme le fil conducteur de l'analyse, car elle semble liée à la question des pouvoirs locaux et de la manière dont ils s'organisent et se légitiment depuis quelques années. En mettant en exergue un processus de transition vers la démocratie, marqué par la déliquescence de l'Etat, la diminution de sa capacité redistributive, et une crise économique aiguë, nous avons tenté d'interroger les possibilités d'un développement local dans un tel contexte. Ce contexte chaotique nous a semblé intéressant pour étudier la question de la vie des municipalités, et des marges dont elles disposent pour penser ou mettre en œuvre des politiques locales.

Que font les municipalités à Kinshasa pour vivre, ou pour survivre, alors que l'Etat est affaibli et en faillite? Alors qu'elles sont censées vivre des subsides provenant de l'Etat, elles cherchent des sources de financement qui relèvent parfois de l'expédient, car l'Etat en faillite n'est plus en mesure de les subsidier comme dans le passé. Les marchés de rue sont aujourd'hui parmi les sources de financement auxquelles recourent certaines municipalités, même si ces marchés se développent sur les espaces publics urbains.

Comme on l'a vu, les espaces publics urbains font l'objet des tractations complexes entre des acteurs multiples : les autorités urbaines, les autorités municipales, les riverains, les commerçants, ainsi que les différents usagers de ces espaces urbains. Ces conflits autour des marchés de rue, montrent des collusions d'intérêt entre les pouvoirs municipaux et leur autorité de tutelle. A travers ce conflit, on peut voir que les responsables municipaux affirment progressivement leur place dans la gestion des espaces urbains appartenant à leurs circonscriptions, et refusent de se soumettre aveuglement aux décisions de l'autorité de tutelle, lorsqu'ils estiment qu'elles vont à l'encontre des décisions de leurs municipalités.

Certains voient dans l'affaiblissement de l'Etat une garantie de son désengagement de l'action économique, de la mise en place effective de la décentralisation, et du développement local.

Nous pensons au contraire que dans le contexte chaotique qu'on observe dans une ville comme Kinshasa, la reconstruction de l'Etat semble être un préalable, sinon une condition nécessaire à toute stratégie de développement, au niveau local comme au niveau national. Il serait illusoire de croire à la possibilité de mettre en place des politiques au niveau local, avec un tel état de délabrement de l'Etat. La reconstruction de l'Etat ici devrait être un

préalable à la décentralisation. Les initiatives ou les solutions prises aujourd'hui ici et là par les populations, pour pallier à la faillite ou à l'absence de l'Etat au niveau local sont parfois efficaces, mais ne semblent pas durables et apparaissent souvent comme précaires ou provisoires. De même, de nombreux problèmes qui se posent au niveau des municipalités ou des quartiers urbains, dépassent largement les capacités d'action de ces territoires, qui n'ont pas de ressources financières suffisantes.

Plaider pour la reconstruction de l'Etat, ne veut pas dire escamoter les problèmes que la renaissance de cet Etat peut poser concernant la mise en place des politiques au niveau local. Si la reconstruction de l'Etat semble être un préalable, sinon une condition importante à la réussite des politiques au niveau local, sa renaissance et sa reconstruction n'échapperont sans doute pas à l'ambivalence que souligne si bien Jean-Marie Wautelet (2008 :11) : celle d'un Etat considéré à la fois comme incontournable mais qui peut aussi être gênant, qui tout en jouant les médiations entre le « haut » et le « bas » de la société, est appelé à cerner les lieux possibles de reconstruction d'espaces publics qui puissent sécuriser les conditions de vie des populations dans leurs lieux de vie

## Bibliographie

- BIEHLER, Alexandra (2006), « Renouveau urbain et marginalisation. Le cas d'habitants du Centre-Ville de Ouagadougou-Burkina Faso », *Tiers Monde*, n°185 : 57-77.
- BOUJU Jacky (dir.) et OUATTARA Fatoumata, 2002, *Une anthropologie politique de la fange. Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina faso)*. Programme de recherche MAE, SHADYC (Marseille)-GRIL (Ouagadougou) : 224 pages.
- BOUJU Jacky (éd.) et al, 2004, *Les incivilités de la société civile. Espace public urbain, société civile et gouvernance communale à Bobo-Dioulasso et Bamako (Communes 1 et 2)*, Rapport de recherche pour le Programme de Recherche Urbaine pour le Développement, Paris, GEMDEV-ISTED : 169 p.
- BOUJU, Jacky (éd) (2007) *Société civile, pouvoirs locaux, et développement durable des villes en Afrique : Bamako, Kinshasa, Ouagadougou* (Rapport de recherche/Aix-en-Provence: CEMAf/Université de Provence).
- De VILLERS, Gauthier (2002) 'Introduction', in Gauthier De VILLERS, Bogumil JESIEWICKI et Laurent MONNIER (eds), *Manières de vivre. Economie de la "débrouille" dans les villes du Congo/Zaire* (Tervuren/Paris: Institut Africain-CEDAF/L'Harmattan): 12-31.
- De VILLERS, Gauthier (2005) 'Les convulsions d'une nouvelle histoire', in Jean-Luc Vellut (ed), *La mémoire du Congo. Le temps colonial* (Gand/Tervuren: Snoeck/ Musée Royal d'Afrique centrale ): 195-96.
- LE BRIS, Emile (1999) 'La construction municipale en Afrique. La laborieuse gestation d'un nouvel espace public' *Politique Africaine* n°74: 6-12.
- LEIMDORFER, François (1999) 'Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan, discours

d'acteurs', *Politique Africaine* n°74: 51-75.

LEIMDORFER, François (2003) 'L'espace public urbain à Abidjan. Individus, associations, Etat', in François LEIMDORFER and Alain MARIE (eds), *L'Afrique des citoyens. Société civile en chantier (Abidjan, Dakar)* (Paris: Karthala): 109-54.

LEIMDORFER, François and MARIE, Alain (eds) (2003) *L'Afrique des citoyens. Société civile en chantier* (Paris: Karthala).

TREFON, Theodore (2004) 'La réinvention de l'ordre à Kinshasa', in Theodore TREFON (ed), *Ordre et désordre à Kinshasa* (Tervuren/Paris: MRAC/L'Harmattan): 13-32.

WAUTELET, Jean-Marie (2008) 'L'Etat entre économie populaire et reproduction inégalitaire', *Mondes en développement* n°143: 11-26.